



## ASSEMBLÉE — 40<sup>e</sup> SESSION

### COMMISSION TECHNIQUE

#### Point 29 : Sécurité de l'aviation et mécanismes régionaux de coordination de la mise en œuvre de la navigation aérienne

#### CERTIFICATION MULTINATIONALE DES ORGANISMES DE MAINTENANCE AGRÉÉS DANS UN ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE HARMONISÉ

(Note présentée par la Colombie avec le soutien des États membres de la CLAC)<sup>2</sup>

#### RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note fait état des résultats et de l'expérience en ce qui concerne les avantages de la certification multinationale des organismes de maintenance agréés (AMO) dans un contexte réglementaire harmonisé.

**Suite à donner :** L'Assemblée est invitée :

- à continuer d'appuyer les organisations régionales de supervision de la sécurité (RSOO) et leurs procédures de certification multinationale dans les régions de l'OACI ;
- à prévoir l'élaboration d'éléments indicatifs sur ce type de certifications.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à l'Objectif stratégique — <i>Sécurité</i> .
<i>Incidences financières :</i>	Sans objet.
<i>Références :</i>	Accord multinational de coopération technique relatif à l'agrément d'organismes de maintenance des aéronefs et des composants d'aéronef, entre les Autorités de l'aviation civile des États participant au Système régional de coopération pour la supervision de la sécurité opérationnelle (SRVSOP), basé sur le rapport du processus de certification de l'Équipe de certification multinationale du SRVSOP.

<sup>1</sup> Version espagnole fournie par la Colombie.

<sup>2</sup> Belize, Bolivie, Brésil, Chili, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Équateur, Guatemala, Guyana, Honduras, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou et Venezuela.

## 1. INTRODUCTION

1.1 Créé en 2002 à la suite de la décision de douze États de la Région Amérique latine, le Système régional de coopération pour la supervision de la sécurité opérationnelle (SRVSOP) est convaincu que le travail d'équipe est le meilleur moyen d'augmenter le niveau de mise en œuvre effective des normes et pratiques recommandées (SARP), des Annexes à la Convention relative à l'aviation civile internationale et, en conséquence, des niveaux de sécurité de l'aviation dans notre Région.

1.2 Pour accomplir sa mission, le SRVSOP déploie son action dans cinq domaines :

- a) *Harmonisation des règlements de l'aviation en Amérique latine (LAR), CE-2* — Les groupes d'experts de chaque domaine technique, représentant les douze États, ont rédigé et actualisent 47 règlements de l'aviation de l'Amérique latine, qui assurent la conformité aux plus récents amendements des SARP contenues dans les Annexes à la Convention ;
- b) *Publications techniques, CE-5* — Pour assurer la bonne mise en œuvre des LAR, des manuels de procédures sont régulièrement publiés à l'intention de inspecteurs (13), ainsi que des circulaires consultatives (45) à l'intention de l'industrie ;
- c) *Formation, CE-4* — À la demande des États, des cours sont offerts gratuitement aux inspecteurs gouvernementaux, ainsi que dans d'autres domaines techniques ;
- d) *Assistance technique aux États* — Dans le but d'améliorer le niveau de mise en œuvre effective des SARP dans la Région, le SRVSOP fournit aux États une assistance technique spécialisée à court et à long terme ;
- e) *Activités de caractère multinational, CE-6 et CE-7* — Certaines activités supposent la participation de deux ou de plusieurs États. La certification multinationale des organismes de maintenance des États membres du Système régional se distingue tout particulièrement parmi ces activités multinationales.

1.3 Une étude réalisée en 2015 sur les coûts-avantages des services et produits offerts par le SRVSOP indique de manière très prudente que les bénéfices pour les États se chiffraient à 35 450 000 USD depuis 2001.

1.4 Dans la mesure où l'engagement d'harmoniser les règlements se maintient, les bénéfices continueront d'augmenter substantiellement pour les États. Le principal avantage pour les États réside dans les activités de certification et de supervision, qui sont basées sur des règlements et procédures connexes élaborés par le SRVSOP dans le cadre d'une démarche régionale où tous les États membres ont une participation et un rôle à jouer.

## 2. LES PROGRÈS EN MATIÈRE D'HARMONISATION

2.1 À ce jour, la Région a atteint un taux d'harmonisation de 82 % grâce aux LAR (PEL/OPS/AIR).

2.2 Cette unité de réglementation des LAR a permis de lancer **des projets et des mécanismes de coopération régionale** qui se traduisent par des gains d'efficacité et des économies

d'échelle s'élevant à plusieurs millions de dollars, et de faire en sorte que de grandes activités multinationales projetées, dont la certification multinationale des AMO, est une des plus importantes, ont déjà été réalisées.

### **3. CERTIFICATION MULTINATIONALE DES ORGANISMES DE MAINTENANCE**

3.1 La certification multinationale des organismes de maintenance agréés (AMO) représente l'activité multinationale phare du SRVSOP, l'industrie de l'aviation ayant répondu positivement à ce produit du Réseau.

3.2 Jusqu'à présent, quatre organismes de trois États du SRVSOP ont été certifiés au titre de l'Accord de coopération technique, soit LAN Pérou, AEROLANE de l'Équateur et CMR SAS et LAN, tous deux de la Colombie.

3.3 La phase IV (inspection et démonstration) a été achevée en juin 2019 à l'AMO SAE, de Bolivie, et l'AMO Ecocopter du Chili va lancer le processus de certification multinationale. Il est donc prévu qu'au moins six AMO auront obtenu la certification multinationale à la fin de 2019.

### **4. AVANTAGES POUR L'INDUSTRIE**

4.1 La certification multinationale permet à une AMO située dans un État du SRVSOP partie à l'Accord de certification multinationale de :

- a) certifier des organismes dans onze États au moyen d'une seule procédure de certification ;
- b) éviter le double emploi et réaliser d'importantes économies ;
- c) être évaluée au titre d'un seul cadre réglementaire (LAR 145) et les différences notifiées par les États ;
- d) étendre les services à des aéronefs immatriculés ailleurs, ce qui lui permet d'augmenter ses profits et sa présence sur le marché aéronautique ;
- e) se conformer aux SARP de l'OACI ;
- f) s'ériger en référence régionale pour des organismes similaires.

### **4.2 AVANTAGES POUR L'ÉTAT/L'AAC**

La certification multinationale dans un environnement réglementaire harmonisé offre une série d'avantages, notamment :

- a) progrès vers l'uniformité et l'harmonisation, et économie de ressources, tant pour les États que pour les AMO ; élimination du double emploi et meilleure rentabilité dans les processus de certification, de supervision et de réglementation en Amérique latine ;

- b) garantie d'une rigoureuse conformité aux SARP de l'OACI ;
- c) meilleure mise en œuvre des plans du SRVSOP concernant l'établissement d'installations et de services des AMO en matière de navigabilité, de maintenance et d'exploitation des aéronefs, et de licences du personnel ;
- d) réception des rapports des programmes de supervision de l'AAC locale et validation dans le cadre de son programme de supervision ;
- e) mise sur pied d'un mécanisme d'assurance qualité pour assurer l'homogénéité de la certification et la supervision des AMO, et garantie d'un niveau équivalent de sécurité dans les opérations de maintenance des aéronefs ;
- f) reconnaissance de la validité des certificats et des licences d'autres États en se fondant uniquement sur des considérations de sécurité plutôt que sur des avantages économiques.

## 5. CONCLUSION

5.1 La certification multinationale des AMO, lancée en Amérique latine par le SRVSOP, démontre que si les États mettent en commun leurs ressources limitées, on peut obtenir de meilleurs résultats que ceux des initiatives unilatérales et non coordonnées de chaque État.

5.2 L'engagement à harmoniser et la disponibilité de ressources sont des aspects cruciaux pour mener les activités de coopération du SRVSOP dans un environnement de réglementation harmonisée.

5.3 Il est essentiel de maintenir l'engagement des États membres du SRVSOP par rapport à la certification multinationale dans un environnement de réglementation harmonisée, car tous sont gagnants : les États, l'industrie et les utilisateurs des services aériens de la région.

5.4 Il faut aussi maintenir l'engagement de soutenir les processus de certification multinationale dans les régions par le truchement des organisations régionales de supervision de la sécurité.